

# Plan Local d'Urbanisme Pièce 4.2 Plan de Zonage au 1/2500

## Planche H

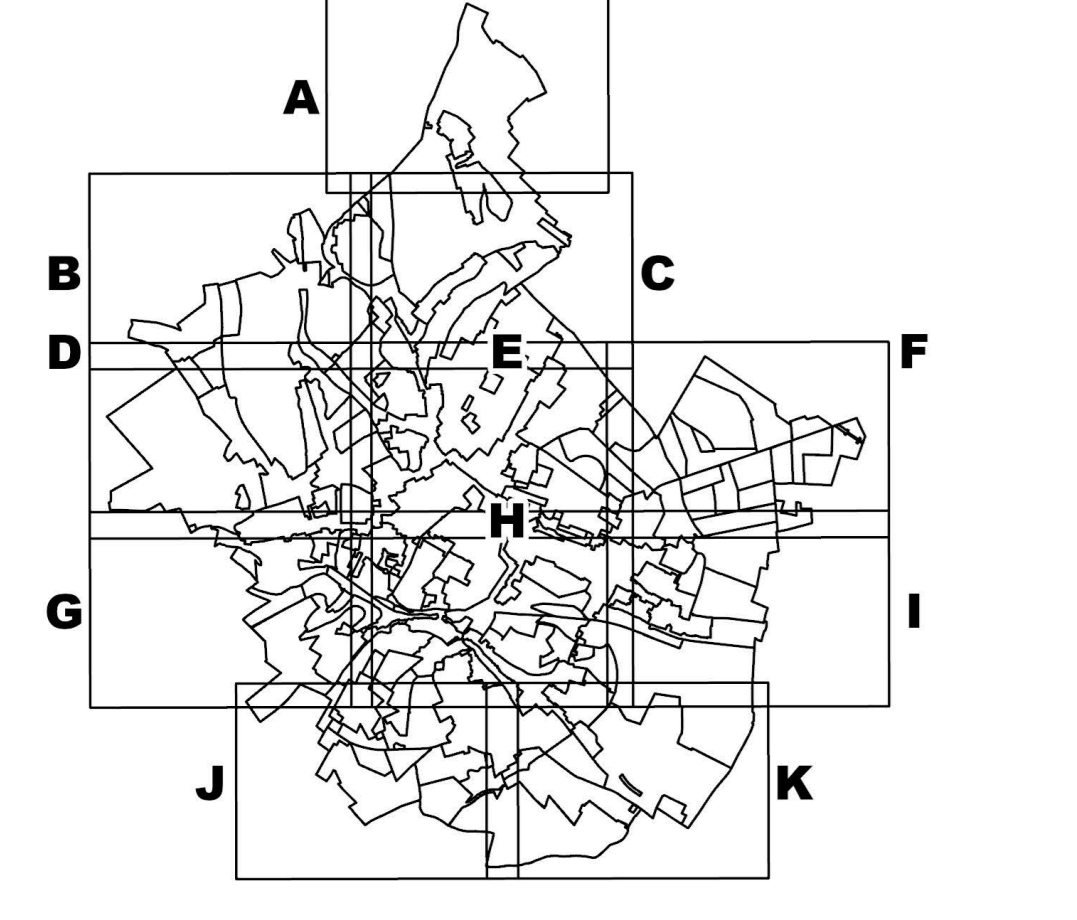
**Mise en compatibilité**  
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du :

- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global au titre de l.L51-41-5° du code de l'urbanisme
- Boisement protégé au titre de l.L51-23 du code de l'urbanisme
- Limite d'implantation des constructions - Recul 30 m
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Périmètre 21
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Périmètre 22
- Zone exposée à des effets irréversibles ou indirects (SEI) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés N2 par rupture de réservoirs adjacents
- Zone exposée à des effets létaux (SEL) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés O2 par rupture de réservoirs adjacents
- Zone exposée à des effets létaux significatifs (SELS) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés O2 par rupture de réservoirs adjacents

1:2500  
Consultation Prévue Leale - 28/03/2022

Source : DDP - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)  
Source : IGN - Copernic 2020 (Ordnance & Plan réseaux)

- Indice 38 : Mise en compatibilité au ZAC Beauvais Vallée du Thérain
- Indice 35 : Modification Simplifiée au 17/12/2021
- Indice 34 : Modification Simplifiée au 01/10/2021
- Indice 33 : Mise à jour au 09/10/2020 annexe 7 plan des ZAC
- Indice 32 : Mise à jour au 15/07/2019 (annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Canalisations transport de gaz)
- Indice 31 : Modification Simplifiée au 22/03/2019 (SAP ZAC Beauvais Vallée du Thérain)
- Indice 30 : Modification au 04/02/2019
- Indice 29 : Mise à jour au 27/02/2018 annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Protection captages d'eau potable
- Indice 28 : Modification au 09/10/2017
- Indice 27 : Mise à jour au 07/07/2017 (annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Lyodre Félix Favier - MH)
- Indice 26 : Mise à jour au 02/06/2017 (annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Règlement local de publicité)
- Indice 25 : Mise à jour au 11/10/2016 (annexe 7 - ICPE)
- Indice 24 : Révision au 28/08/2015
- Indice 23 : Modification au 15/10/2015
- Indice 22 : Modification au 13/04/2015
- Indice 21 : Mise à jour au 30/01/2015 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - servitude de restriction d'usage sur le Parc Lavoisier - annexe 6 annexes sanitaires)
- Indice 20 : Modification au 03/07/2013
- Indice 19 : Mise en compatibilité DUP pour la fin de la filière au 06/06/2013
- Indice 18 : Révision Simplifiée avenue de Flanours Danquerke 40 au 21/12/2012
- Indice 17 : Modification Simplifiée au 28/11/2012
- Indice 16 : Modification Simplifiée au 28/09/2012
- Indice 15 : Mise à jour au 18/07/2012 (annexe 7 FCB)
- Indice 14 : Modification ZAC Scopac au 06/07/2012
- Indice 13 : Modification au 13/04/2012
- Indice 12 : Mise en compatibilité DUP pour la construction du Centre Pénitentiaire au 09/01/2012
- Indice 11 : Mise en compatibilité DUP pour la déviation de Troisième au 16/08/2011
- Indice 10 : Mise à jour au 15/05/2011 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques 6.1, 6.2, 6.4)
- Indice 9 : Révision Simplifiée Kiosque de la gare au 26/05/2011
- Indice 8 : Modification au 17/12/2010
- Indice 7 : Mise en compatibilité DUP pour la mise en conformité de l'aéroport au 15/10/2010
- Indice 6 : Mise en compatibilité DUP pour la création d'un grattoir au la RD908 au 04/05/2010
- Indice 5 : Mise à jour des adresses - Plan 1 à 5 ZAC au 23/04/2010
- Indice 4 : Révision Simplifiée LaSalle au 25/09/2009
- Indice 3 : Mise en compatibilité DUP relative à la mise en conformité de l'aéroport de Beauvais-Tillé au 08/08/2009
- Indice 2 : Mise à jour au 30/01/2009 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques 6.1, 6.2, 6.4)
- Indice 1 : Mise en compatibilité DUP relative à la mise en conformité de l'aéroport de Beauvais-Tillé au 08/08/2009
- Indice 0 : Approbation au 12/07/2007



- Zone Urbaine : U**  
Zone UA : Zone qui correspond à l'hyper centre à vocation principale d'habitation et de commerce  
Zone UB : Zone qui correspond au centre ville et à ses faubourgs  
Cette zone comprend 5 secteurs : UBa, UBb (dont le sous secteur UBb1), UBc, UBd, UBd1  
Zone UC : Zone de constructions aérées à vocation dominante d'habitation pavillonnaire  
Cette zone comprend 5 secteurs : UDa, UDb (dont le sous secteur UDb1), UDc, UDe  
Zone UGv : Zone qui correspond à l'aire d'accueil des gens du voyage  
Zone UMh : Zone de protection correspondant au centre historique de Beauvais et au secteur de l'ancienne Maladrerie Saint Laurent  
Zone USL : Zone destinée à accueillir les constructions à usage sportifs et de loisirs  
Zone URu : Zone de rénovation urbaine  
Cette zone comprend 3 secteurs : URUa, URUb, URUc  
Zone Ucp : Zone qui correspond au centre pénitentiaire.  
Zone UE : Zone à vocation d'activités économiques. Cette zone comprend 5 secteurs : UEa, UEb (dont les sous secteurs UEb1, UEb2), UEc (dont les sous secteurs UEc1, UEc2), UEag, UEh.  
Zone UR : Zone mixte de reconversion urbaine  
Cette zone comprend 3 secteurs : URa, URb, URc  
Zone Uvf : Zone ferroviaire
- Zone à urbaniser : AU**  
1AUH : Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'habitat  
Cette zone comprend 2 secteurs : 1AUHa, 1AUHb  
1AUR : Zone de reconversion urbaine à vocation mixte habitat-activité  
Cette zone comprend 1 secteur : 1AURb  
1AU Novaparc, 1AUE : Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'activités économiques (dont le secteur 1AUEag à vocation agricole)  
Zone 2AU : Zone peu ou pas équipée à urbaniser à moyen ou long terme
- Zone agricole : A**  
Zone naturelle : N  
Elle comprend 3 secteurs : NSL, NJ, NPR  
NSL : Zone destinée à accueillir des constructions et installations à usage sportifs et de loisirs à proximité des zones urbaines  
NJ : Zone réservée à l'aménagement des jardins collectifs (tels que les jardins familiaux)  
NPR : Zone de protection renforcée correspondant à la zone Natura 2000.

